

Le « résistant » Chartier voulait nous ruiner : récit d'un fiasco judiciaire mémorable

écrit par Bernard Germain | 28 octobre 2023





En complément de mon article sur le Poher débouté de sa plainte contre Résistance républicaine, voici la réaction de Bernard Germain, mon co-accusé !

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/27/la-feuille-de-chou-du-poher-debutee-de-sa-plainte-contre-nous-chartier-est-vert/>

Christine Tasin

Erwan Chartier vous ne voyez pas de qui il s'agit ? C'est le rédacteur en chef du petit journal gauchiste « *Le Poher* » qui doit tirer à 1000 ou 2000 exemplaires par semaine et qui est basé pas très loin de Callac.

Ces derniers temps, on voyait beaucoup le « résistant » Erwan Chartier sur les plateaux télé et dans la presse. Pensez donc, il a même écrit un livre, un petit livre d'après ce que j'ai vu lorsqu'il l'a montré au cours d'une émission à sa gloire,

sur FR3 me semble-t-il. Il paraît que dans ce livre il parle de la résistance notamment FTP (communiste) à Callac durant la Seconde Guerre mondiale et fait, d'après ce que j'ai compris, un parallèle avec le combat mené à Callac pour la venue de migrants et contre les horribles « fachos ».

En clair, dans le combat mené à Callac contre le projet Horizon qui entendait faire venir plusieurs centaines de migrants, nous étions les « nazis », et les immigrationnistes étaient les FTP des temps modernes.

N'ayant pas lu le livre, et je ne vais pas donner de l'argent à ce « résistant » pour en prendre connaissance, je me demande si dans sa glorification de l'action des FTP il a oublié ou pas d'indiquer que, le 23 août 1939, était signé un pacte de non agression entre l'URSS et l'Allemagne nazie. Pacte connu sous le nom de pacte germano-soviétique.

Le pacte fut brisé le 22 juin 1941, par la décision d'Hitler d'attaquer l'URSS en déclenchant l'opération Barbarossa.

Mais entre temps, c'est-à-dire pendant presque deux ans, le PCF, malgré l'invasion de la France en juin 1940, a eu une politique de « fraternisation » avec les Allemands. À l'époque le PCF disait « Ne tirez pas sur un uniforme allemand. Derrière chaque uniforme il y a un travailleur. » Et il n'y avait aucune résistance communiste à cette époque. D'ailleurs ceux qui ont résisté avant que le PCF ne le décide ont eu de sérieux ennuis. Par exemple, Georges Guingouin dans le Limousin pour le maquis qu'il a monté à côté d'Eymoutiers en Haute-Vienne. Le PCF a essayé de l'assassiner à plusieurs reprises, ce qu'il explique entre autres dans son livre « Quatre ans de lutte sur le sol Limousin ».

Mieux, le PCF a même été négociateur la réputation légale de *l'Humanité* à la Kommandantur de Paris.

Quant à son secrétaire général, on n'oubliera pas de relever qu'il a déserté, a couru se réfugier en URSS et y est resté

jusqu'à la fin de la guerre. C'est De Gaulle qui l'a amnistié pour ces faits infamants.

Toute cette période et ces événements sont soigneusement cachés aux générations actuelles et ce qui leur est vendu, c'est la fable du « Parti des 75 000 fusillés ».

Il m'étonnerait que le livre du « résistant » les expose à ses lecteurs. Je pense qu'il participe plutôt à la propagation du mensonge du « Parti des fusillés ».

Il faut que je m'explique. Je dis le « résistant » car depuis la lourde défaite des immigrationnistes à Callac, il semble qu'il se sente investi d'une mission divine, reprendre le flambeau des immigrationnistes – flambeau tombé par terre – et pourfendre les « nazis » des temps modernes que nous serions en osant défendre notre pays contre l'invasion migratoire que nous subissons.

Ne pouvant revenir en arrière et empêcher le maire d'annoncer qu'il jetait l'éponge, notre « résistant » s'est mis en tête de faire payer les fachos pour cette victoire.

J'ai donc été clairement ciblé, pour un article paru en octobre 2022, qui répondait à un article d'une journaliste du Poher sur notre combat de Callac et qui n'a pas pu le faire sans nous traîner dans la boue et nous calomnier.

Nous avons répondu et cela n'a pas plu au « résistant » qui a donc saisi la justice. J'ai reçu une assignation au Tribunal le 30 janvier à mon domicile par exploit d'huissier.

Et bien sûr, ce qui devait arriver, arriva...

Quelques jours plus tard, le Télégramme de Brest ou Ouest-France – peu importe – publièrent un article dans lequel le « résistant » se disait victime d'une campagne de menaces téléphoniques et par mails ayant commencé... le lendemain du jour où j'ai reçu mon assignation au tribunal.

En clair, et sans le dire, on m'accusait d'être à l'origine de ces menaces notamment de mort.

Et l'affaire ne s'est pas arrêtée là. Presque chaque jour il y avait des éléments nouveaux. Le « résistant » était à l'évidence la personne la plus menacée de Bretagne. Peut-être même de France.

La dernière invention fut une soi-disant alerte à la bombe qui provoqua l'arrivée massive de gendarmes, démineurs, avec évacuation des locaux. Le tout largement relayé par la presse régionale et même nationale.

En réalité, tout cela n'était que du théâtre. L'objectif était simple : comme l'audience au tribunal était prévue le 3 mars à Lorient, il fallait, entre fin janvier et le 3 mars, créer l'ambiance afin que lors de notre comparution le « résistant » apparaisse comme une personne en grand danger et menacée par les horribles fachos, avec moi à leur tête et à la manœuvre.

Mais l'audience fut reportée au mois de septembre.

Curieusement, toutes les menaces cessèrent brusquement et, autre curiosité, les gendarmes qui pourtant ont de sacrés moyens n'ont jamais rien trouvé pour me mettre en cause, ni aucun facho.

On me permettra d'être perplexe devant ce concours de circonstances. Arrêt brutal des menaces dès que la date du procès a changé et incapacité des gendarmes de trouver le moindre responsable alors qu'ils ont de puissants moyens et que le « résistant » était soi-disant assailli de menaces.

Sur ce, le procès a eu lieu en septembre, au civil.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, attaquer au civil permet plus facilement d'obtenir des dommages-intérêts dès lors qu'on fait condamner la partie adverse.

Et effectivement, le « résistant » ne voulait pas seulement

nous faire condamner, il voulait nous faire condamner et surtout à cette occasion nous « tuer socialement » avec comme arme l'argent.

Car l'ensemble de ses demandes, s'il avait gagné, nous aurait coûté environ 30 000 €, notamment à cause de la publication du jugement dans un maximum de journaux. En effet, dans ce cas, cela coûte très cher puisque c'est assimilé à de la publicité.

Mais voilà, notre « résistant » dispose d'un ou plusieurs avocats qui ne maîtrisent pas complètement le sujet et ils ont fait une grossière erreur de procédure, ce qui a fait que la cour a dit « on ne regarde même pas le fond de l'affaire car les conditions de la plainte et de l'assignation ne sont pas conformes aux règles de droit en vigueur ».

Cerise sur le gâteau, le « résistant » a même été condamné à verser des dommages-intérêts à Christine Tasin qui était la principale accusée, puisqu'à la tête du site ayant publié mon article. Donc responsable au premier chef.

Cela prouve au moins qu'il reste encore des juges honnêtes et qui jugent « en droit » sans se laisser influencer ou embarquer dans des procès politiques par des bien-pensants qui estiment pouvoir instrumentaliser la justice pour assouvir leurs vengeances.

J'ajoute et c'est important que le « résistant », en plus, ne manque pas d'air.

Alors qu'il vient de prendre une raclée juridique de première, il se croit encore autorisé à pérorer en affirmant que comme il n'a pas perdu sur le fond, c'est une victoire pour lui. Ce doit être un adepte de Mao.

Comme chacun le sait, le président Mao disait, il faut savoir transformer une défaite tactique en victoire stratégique. C'est manifestement ce que vient de faire le « résistant ».

Pour conclure je souhaite dire qu'en fait le « résistant » n'est qu'un « tigre de papier ». Il attaque toujours dans des conditions qui lui sont favorables ou des gens qui ne peuvent guère se défendre. Deux exemples.

Il y a peu, c'était en septembre, il a « affronté » la responsable de Reconquête de Brest à la télévision, sur le sujet de Callac.

Cette représentante, qui n'a pas été mauvaise du tout, ne connaissait pas bien le dossier de Callac – ce qui est normal – et donc n'a pas pu répondre comme le « résistant » l'aurait mérité.

Il y a quelques jours en octobre, c'est Franck Chevrel, le responsable régional Bretagne de Reconquête qui lui était opposé dans un débat. Mais Franck Chevrel était en visio-conférence. On lui donnait de temps en temps la parole, mais il n'entendait pas ce qui se disait sur le plateau. Difficile de savoir répondre de manière appropriée dans ces conditions.

À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire...

Je rappelle au « résistant » que je l'ai mis au défi de débattre avec moi sur le sujet de Callac. Où il veut (mais l'un en face de l'autre) quand il veut et à la date qui lui convient.

C'est curieux, il est prêt à débattre avec beaucoup de monde, mais pas avec moi.

Qu'il le sache, ma proposition tient toujours. Je reste à sa disposition... s'il a le courage de m'affronter.

Bernard GERMAIN

<https://ripostelaique.com/le-resistant-erwan-chartier-voulait-nous-ruiner-fiasco-judiciaire-memorabile.html>